



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

subventions

Question écrite n° 131931

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le fonctionnement des associations subventionnées par des fonds publics. La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) a récemment proposé de rendre obligatoire, pour les associations subventionnées par des fonds publics, la publication de leurs comptes annuels et de leur rapport d'activité. Il lui demande si le Gouvernement est favorable à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131931

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2969

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)